



FSU

Protection de l'Enfance et des familles : mise à la rue de centaines de familles et de jeunes.

Le SM, le SAF, le SNPES PJJ et la LDH apprennent avec consternation que non seulement le conseil départemental de la Haute Garonne met fin à tout nouvel accueil hôtelier pour les mineurs isolés et les parents avec enfants des moins de trois ans depuis avril 2016, mais qu'il veut cesser toutes les prises en charge de mineurs isolés à compter de septembre 2016 et prises en charge des familles à compter d'avril 2017, dans le but de créer 430 nouvelles places d'ici trois ans.

Que vont donc devenir les près de deux cent mineurs ayant fui la guerre ou la misère de leur pays, qui attendent actuellement à l'hôtel une orientation susceptible de les soutenir dans leur déracinement et leur isolement ?

Ces jeunes sont pris en charge à la suite d'une décision judiciaire rendue en raison de l'absence de tout titulaire de l'autorité parentale sur le territoire français et bien souvent de la perte de leur famille. Ces jeunes respectent le cadre de cet accueil et manifestent un immense désir d'apprendre le français et de réaliser un projet d'intégration.

Si le département de Haute -Garonne proteste à juste titre contre le refus d'un très grand nombre d'autres départements d'accueillir les mineurs étrangers dans le cadre d'une répartition sur le territoire national, ceci ne peut autoriser la mise à la rue de mineurs isolés au mépris des décisions judiciaires dont ils bénéficient : **ils n'ont pas à payer le prix de dysfonctionnements graves d'élus d'autres territoires ou des délais de mise en place de textes unifiant les pratiques.**

Par ailleurs le SM, le SAF et la LDH s'inquiètent parallèlement de la remise en cause des accueils hôteliers des mères avec enfants de moins de 3 ans au vu de la saturation des dispositifs d'hébergement et du « 115 ».

En viendra t-on à demander à la justice le placement d'enfants en danger du fait de se retrouver à la rue avec leur mère ?

Enfin ils rappellent qu'un des principaux outils de prévention de la délinquance, des conduites addictives et à risque est la poursuite de l'accompagnement des jeunes majeurs à un âge où ils sont en mesure de tirer parti d'un suivi éducatif et ne peuvent s'assumer seuls.

Dans une société où la plupart des jeunes de 19 ans sont encore pris en charge par leur famille, il est demandé aux plus démunis de se tirer d'affaire. Le département ne doit pas se désengager et l'Etat doit absolument de son côté reprendre en charge des mesures d'accompagnement, ainsi que nous le demandons depuis des années.

Le SM le SAF, le SNPES PJJ et la LDH expriment leur soutien aux travailleurs sociaux du département qui se mobilisent aujourd'hui pour exprimer leur refus de devoir mettre à la rue dans les mois qui viennent des centaines de personnes en précarité et aggraver ainsi un peu plus la misère sociale dans notre département.

Contact presse : Claire DUJARDIN, SAF (06 74 53 68 95)

Protection de l'enfance

Mobilisation interprofessionnelle en Haute-Garonne

Effarés par la saturation des dispositifs de protection de l'enfance, professionnels du secteur social et médico-social, magistrats et avocats tirent la sonnette d'alarme. Alertées, les institutions font la sourde oreille.

Il faut parfois se décaler un peu pour regarder son quotidien autrement. Constaté le trop-plein et engager le mouvement. C'est le chemin emprunté par une magistrate, revenue en Haute-Garonne après dix ans d'exercice ailleurs, qui constate en 2015 « des situations de mineurs un peu identiques, mais des réponses devenues catastrophiques ». En cause ? Des dispositifs d'accueil d'urgence, de placement et d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) complètement saturés, avec des mesures qui débutent quatre à huit mois après les décisions en raison de la surcharge des services. Dans cette attente, des enfants ou des adolescents qui devraient bénéficier d'un accompagnement restent dans leur famille ou dans des structures inappropriées. Ce qui peut conduire à des violences intra-familiales, des fugues, voire des actes de délinquance. « Tout ce qui va mal en protection de l'enfance rebondit en PJJ, notamment avec les jeunes actuellement au foyer

du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), qui campent-là en attendant une orientation, se dégradent et deviennent violents à l'égard des éducateurs, raconte Marie Lafosse, éducatrice et membre du SNPESPJJ. Nous devons nous battre pour que la protection de l'enfance continue à rester centrée sur la situation des jeunes afin de ne pas tracer le fameux parcours du délinquant, parce que cela va vite. Et en dix ans, nous avons perdu plus de la moitié des structures de placement en PJJ habilitée. C'est le désert. »

Agir ensemble

Cet engorgement donne lieu à des situations ubuesques : selon les professionnels, le Conseil départemental, parfois alerté par des écoles, demande aux juges une mesure d'AEMO... qui existe déjà depuis six mois. Idem pour les services de police, qui sollicitent les juges pour un placement parce que la famille ne veut plus accueillir un jeune ou que lui ne veut plus y rester... alors que la mesure n'est tout simplement pas exécutée. Magistrats, avocats, travailleurs sociaux, soignants, syndiqués ou non, tous oeuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, ont donc commencé à se réunir l'an dernier pour trouver des réponses. Parmi elles, le besoin d'obtenir plus de moyens, mais aussi de décloisonner l'accompagnement, notamment avec les professionnels du soin. « On crève chacun de notre côté et si chaque secteur se décharge sur les autres pour avoir de la marge, on ne peut pas y arriver, déclare une magistrate. Nous voudrions des solutions multi-partenariales, pour mieux agir ensemble sur les situations de chaque mineur. Parfois nous envisageons un placement alors qu'un accompagnement médico-social en journée, un étayage pendant les vacances, permettraient à l'enfant de rentrer chez lui le soir. »

Silence des institutions

En novembre, ils adressent donc un courrier au conseil départemental, à l'Agence régionale de santé (ARS) et à la PJJ, pour demander la mise en place d'états généraux de la protection de l'enfance. Pas de réponse. Ils enchaînent sur une conférence de presse avant Noël, qui produit son petit effet médiatique. Mais les institutions ne bougent pas. Seul le conseil départemental fait savoir par voie de presse – chacun appréciera la méthode – qu'un audit serait lancé. « Le fait de se réunir à plusieurs corps de métier est assez inédit, la situation que nous décrivons est extrêmement tendue, nous aurions donc aimé au moins une réponse par courrier et l'ouverture d'une discussion sur la base d'une prise de conscience partagée », décrit Virginie Baffet-Lozano, vice-procureure au parquet des mineurs et membre du Syndicat de la magistrature. En mars, le statu quo régnait toujours. Les professionnels envisagent donc d'autres moyens d'actions pour continuer d'alerter sur une situation « qui vide le travail de tout sens ».

Lætitia Delhon

